



PRÉFET DES HAUTES- ALPES

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des Politiques Publiques,
Pôle Coordination - Environnement,
Cellule Développement Durable

Gap, le **30 AVR. 2024**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communes de Champcella, Eygliers, La Roche de Rame, Mont-Dauphin, Réotier et Saint-Crépin

Par arrêté préfectoral n° ~~05-2024-04-30-00003~~ du **30 AVR. 2024**, a été prescrite l'ouverture d'une enquête publique, en vue de l'approbation du plan de servitudes aéronautiques de l'aérodrome Mont Dauphin Saint Crépin.

Le public pourra consulter le dossier d'enquête pendant 21 jours consécutifs, **du mardi 04 juin 2024 au lundi 24 juin 2024 inclus**, en mairies de Champcella, Eygliers, La Roche de Rame, Mont-Dauphin, Réotier et Saint-Crépin.

Le dossier pourra être consulté pendant les heures habituelles d'ouverture de chacune des mairies mentionnées ci-dessus soit :

Mairie de Saint-Crépin Place de l'Église 05600 Saint-Crépin	Du lundi au mardi de 8h30 à 12h00 et du jeudi au samedi de 8h30 à 12h00
Mairie de la Roche de Rame Le Clos 05310 La Roche de Rame	Du mardi au samedi de 9h30 à 12h00
Mairie de Champcella Ville 05310 Champcella	Le mardi de 14h00 à 16h30 Le jeudi de 9h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h30
Mairie d'Eygliers 40 Rue du Rail 05600 Eygliers	Du mardi au jeudi de 8h30 à 11h30
Mairie de Réotier Le Village 05600 Réotier	Le mardi de 13h30 à 17h00 Le mercredi et jeudi de 8h00 à 12h00
Mairie de Mont-Dauphin Caserne Campana 5 Place Marquis de Larray 05600 Mont-Dauphin	Le lundi de 14h00 à 18h00 Le mardi de 8h00 à 12h00 Le jeudi de 14h00 à 18h00

Un registre sera mis à la disposition du public en mairies de Champcella, Eygliers, La Roche de Rame, Mont-Dauphin, Réotier et Saint-Crépin et chacun pourra y inscrire ses observations ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur au siège de l'enquête publique à l'adresse suivante :

Mairie de Saint-Crépin – Place de l'Église – 05600 Saint-Crépin

Le commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public en mairies de :

- **Saint-Crépin : Le mardi 04 juin 2024 de 9H00 à 12H00 ;**
- **La Roche de Rame : Le vendredi 07 juin 2024 de 9H00 à 12H00 (ouverture exceptionnelle à 9H00)**
- **Champcella : Le mardi 11 juin 2024 de 14H00 à 17H00 (ouverture exceptionnelle jusqu'à 17H00)**

- Eygliers : Le mardi 18 juin 2024 de 8H30 à 11H30
- Réotier : Le jeudi 20 juin 2024 de 9H00 à 12H00
- Mont-Dauphin : Le lundi 24 juin 2024 de 14H00 à 17H00

M. Roger SARRADE, consultant retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur dresse un procès-verbal de l'opération et donne son avis dans un délai d'un mois maximum à compter de la clôture de l'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public dans chaque mairie concernée.

Cet avis sera affiché aux tableaux prévus à cet effet en mairies de Champcella, Eygliers, La Roche de Rame, Mont-Dauphin, Réotier et Saint-Crépin et publié dans deux journaux locaux diffusés dans tout le département.

Le ministre chargé de l'aviation civile statuera par arrêté sur l'établissement des servitudes.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
la Secrétaire Générale Adjointe
de la préfecture des Hautes-Alpes


Jennifer ROUSSELLE